

**TANDEM ?**  
**ou**  
**ORIGINES THÉORIQUES ET AVATARS D'UN**  
**« COUPLE » PROBLÉMATIQUE : POLYPHONIE**  
**VERSUS DIALOGISME**

Laurence ROSIER  
UR de Linguistique/LADISCO  
Université Libre de Bruxelles

Face aux interprétations sans rivages dans lesquelles l'interprète se pose  
comme point absolu, sans autre réel, il s'agit pour moi d'une question éthique  
et politique : une question de responsabilité. (Michel Pécheux)

À la suite de Bakhtine, j'ai introduit un gadget, la notion d'intertextualité.  
(Julia Kristeva)

**INTRODUCTION**

Dans cet article, j'esquisse le bilan métacritique d'un « couple » ou, à tout le moins, de ce qui a été construit comme tel (Rabatel (2006) parle du couple polyphonie/dialogisme chez Bakhtine) : en effet, cette paire dissimule des « trios théoriques », constitués par des notions nomades à la plasticité conceptuelle importante. C'est « la complexité des phénomènes [qui] semble imposer à tous les niveaux une saisie dichotomisante » (Rabatel, 2006). Prenons, de façon emblématique, les titres de trois recueils de travaux qui articulent le dialogisme et la polyphonie : *Dialogisme et polyphonie*, (traduit en anglais par *Dialogue theory and polyphony*) rassemble les actes d'un colloque tenu en Suisse en 1985, où la polémique fut si vive, note Sophie Moirand dans un article postérieur, entre les tenants du langage comme pratique sociale et ceux de la pragmatique linguistique de l'école de Genève (2005). Une fracture théorique ? Le Colloque de Cerisy organisé en 2004 et publié sous le titre *Dialogisme*,

*polyphonie* : *approches linguistiques* semblait apparemment colmater les brèches puisque les deux termes étaient subsumés par des approches dites « linguistiques ». Enfin, le présent volume (issu du colloque organisé à l'université de Metz en septembre 2008 *La question polyphonique ou dialogique en sciences du langage*), par un habile *ou*, permet de supposer qu'il existe une équivalence entre les termes, ce que montre d'ailleurs l'approche linguistique *stricto sensu* puisque les marqueurs linguistiques de la polyphonie recourent ceux du dialogisme et que certains travaux menés sur le dialogisme prennent comme corpus des exemples réels présentés comme fabriqués, à la manière pragmatique des exemples polyphoniques de Ducrot.

Complémentarité ou spécialisation dans les versions consensuelles, primauté de l'un sur l'autre selon les corpus, choix théorique fort dans une version plus polémique : l'historicité des concepts de *polyphonie* et de *dialogisme* permet-elle de tracer une ligne de fracture entre deux champs de recherche, que les préférences terminologiques explicitent, celles entre pragmatique et analyse du discours ?

Les liens entre analyse du discours et outils pragmatiques sont complexes, mais on peut affirmer que la différence radicale réside dans la conception même de la langue, du discours et des rapports entre les deux, ainsi que dans la manière d'envisager les « conditions de production des discours ». Pourtant, les choses paraissent moins tranchées dans les analyses et l'intérêt porté par l'analyse du discours, comme par la pragmatique, aux théories de l'énonciation, n'est sans doute pas étrangère à la dilution des frontières : « sortir du modèle grammatical », c'est ce que semblait promettre l'étude de l'énonciation, notaient en 1979 Jacques Guilhaumou et Denise Maldidier (p. 11). Et d'ajouter « sortir du modèle grammatical, c'est aussi ce que proposent des études centrées sur le performatif et l'illocutoire, intégrés désormais à la théorie des actes de langage » (p. 12). Pour l'énonciation, dans la *Langue introuvable*, Françoise Gadet et Michel Pêcheux en 1981 citent par ailleurs l'un des membres reconnus du cercle de Bakhtine, Volochinov :

Quelque chose de la thématique actuelle des actes de parole, de l'énonciation comme interaction verbale, de la parole vivante du dialogue opposée à la fermeture du monologue et aussi des projets de typologie (langagière ou discursive) est déjà présent dans Volochinov (Gadet et Pêcheux, 1981 : 102).

Qu'en est-il lorsqu'on se penche plus précisément sur le rayonnement de la polyphonie et du dialogisme ? J'ai retracé ailleurs (Rosier,

2005a, 2005b et Bres et Rosier, 2008) les méandres de la circulation des termes polyphonie et dialogisme, le premier semblant être privilégié par le cadre pragmatique, le second oscillant entre une acception « dialogale » (on superpose dialogisme et dialogue) et un retravail spécifique dans le cadre de l'analyse du discours (travaux de Jacqueline Authier). Plus près de nous, Sophie Moirand (2005) oppose le *cadre indiciel* et le *cadre pragmatique*, « à l'origine des réflexions sur la production du langage plutôt que des théories du discours » (*idem*, p. 2), au *cadre dialogique*, seul capable, selon elle, de situer l'analyse du discours « au centre de l'énonciation et l'énonciation au centre des relations interdiscursives » (*ibidem*, p. 4).

Le cadrage théorique large de ces notions oblige à montrer leurs liens avec d'autres concepts : ainsi, lors de leur propagation dans le champ français, le dialogisme et la polyphonie ne peuvent faire l'économie de l'intertextualité. Lorsque le dialogisme devient progressivement un paradigme en analyse du discours, il se trouve confronté à la notion d'*interdiscours* et on assiste à des superpositions, des fléchissements, des recouvrements ou des spécialisations théoriques. Le dialogisme supposait aussi une *théorie* de la littérature chez le théoricien russe et une théorie du texte dans la perspective structuraliste de Julia Kristeva. Voire, pour certains, une théorie de la réception proche de celle de l'école de Constance (représentée par Hans Robert Jauss et Wolfgang Iser) et du lecteur modèle d'Umberto Eco (Holm, 2002).

Deux perspectives orientent ma contribution :

- 1) En quoi des reconstructions théoriques constantes et un retour épistémologique incessant sont-ils utiles ? Comme par une tentative d'épuisement théorique, la polyphonie et le dialogisme sont sans cesse reconfigurés. On a peu insisté cependant sur l'effet idéologique du dialogisme et de la polyphonie, et j'accorderai une place à la question de la valeur de ces concepts dans le champ intellectuel français qui les a accueillis dans les années 70 : de quoi Bakhtine était-il et est-il le nom ?
- 2) Pour « rouvrir les problèmes plutôt que de les clore » comme le disait le philosophe Georges Canguilhem... je terminerai par l'examen de l'usage des concepts de polyphonie et de dialogisme dans le champ de la linguistique juridique, qui illustre à la fois la rentabilité théorique articulée à un usage social de concepts dont la dimension éthique a été posée plus haut.

## 1. SOUS LE COUPLE DES TRIOS

On rappellera que les notions de polyphonie et de dialogisme, parce qu'elles ont donné lieu à des reconfigurations théoriques précises dans le cadre des sciences du langage, font aujourd'hui partie de la trousse à outils du linguiste, tout en continuant d'être abondamment utilisées dans le domaine littéraire, didactique, philosophique, où elles voisinent avec les notions *d'intertextualité*, *d'interdiscours*, de *plurilinguisme*, de *mémoire*, etc.

Ce « couple » s'est constitué dans le champ français, essaimant des sémantiques discursives (a) dans le courant pragmatique (b) dans le champ de l'analyse du discours. Aucun des deux termes n'appartient à la première analyse du discours française, mais ils apparaissent pourtant dans le champ intellectuel français à la fin des années 60, grâce notamment à Julia Kristeva (1967)<sup>1</sup>. Celle-ci présente, inévitablement, une lecture-filtre des concepts bakhtiniens : la traduction et la recontextualisation théorique qui en découle ont modifié les textes sources du linguiste soviétique, comme le montrent ces citations :

Écrire de Mikhaïl Bakhtine, à partir de lui et sur lui, pour dire les « traces » qu'il a laissées sur un certain terrain – en se limitant à l'espace des sciences du langage, en France – ce serait, peut-être, définir une catégorie nouvelle appropriée à son cas, celle de la « parole différée ». (Peytard, 1995 : 9)

Plus graves sont les manipulations de traduction qui n'ont rien à voir avec un texte expurgé. Ainsi le syntagme [...] la langue du peuple tout entier qui apparaît 14 fois dans le texte RZ est une allusion transparente pour les lecteurs de l'époque puisqu'il s'agit d'un des mots-clés de l'intervention de Staline en linguistique qui date de juin 1950, qui nie toute division de la langue en fonction des classes. (Sériot, 2007, en ligne revue *Texto*)

Dans la critique francophone, cette image d'un Bakhtine idéaliste, résolument éloigné du « marxisme » de ses amis, a aussi été forgée moyennant l'élimination d'un certain nombre de réserves émises notamment à l'endroit de la linguistique « idéaliste » ou « bourgeoise ». (Vauthier, 2007 : 57)

Pour citer un autre exemple d'évolution des concepts à travers des reconfigurations théoriques, on a assisté à un recouvrement des

---

1 En effet, dans leur ouvrage consacré à l'histoire de la linguistique en France, basé sur des interviews, Jean-Claude Chevalier et Pierre Encrevé (2006) consacrent un important chapitre à celle-ci, alors que la majorité des linguistes la citent peu et se contentent généralement de renvoyer à son travail sans toujours, rétrospectivement, en mesurer l'héritage théorique, préférant revenir aux textes sources, négligeant l'importance des vecteurs médiologiques (dont participe la traduction) dans la transmission des idées.

concepts d'*interdiscours* et d'*intertextualité*, alors que les traditions théoriques dont ils étaient issus étaient différentes, puisque le premier relève d'une théorisation complexe dans le cadre de l'analyse du discours « canal historique » dominée par l'inconscient lacanien et l'analyse althussérienne de l'idéologie, alors que la seconde entend s'inscrire dans un projet littéraire visant à définir l'objet même de la littérature, le texte. Rappelons, et cela permet d'associer interdiscours, intertextualité et dialogisme, que Kristeva lie profondément ce dernier à l'intertextualité, les deux termes certes se recoupant mais n'étant pas synonymes théoriques pour autant. On ne parlera donc pas de dilution conceptuelle pour désigner ce qui représente plutôt un « moment théorique », celui où la notion de dialogisme pénètre historiquement dans le champ intellectuel, avec celle d'intertextualité. Lorsque Kristeva parle de dialogisme en France dans les années soixante, elle met en marche un concept dans un cadre de pensée particulier et pose que « le dialogisme bakhtinien désigne l'écriture à la fois comme subjectivité et comme communicativité ou, pour mieux dire, comme intertextualité » (1970 : 149). Cette jonction, via l'écriture littéraire, du dialogisme et de l'intertextualité, superpose sans doute mais ne dilue pas, puisqu'elle vise à faire du dialogisme un « complexe sémique français » (1970 : 152) et que l'intertextualité est conçue comme un dialogue intertextuel : l'intertextualité désigne un rapport X entre des textes et le dialogisme spécifie ce rapport puisqu'il instaure « une autre logique ». En 2001, Kristeva distingue plus simplement, lors d'une interview, le dialogisme comme pratique et l'intertextualité comme ontologie : « tout texte est en dialogue avec d'autres textes et [...] on ne peut pas comprendre une œuvre en soi si on ne fait pas résonner dans cette œuvre l'intertexte » (35).

Qu'en est-il alors des relations entre le dialogisme et l'interdiscours ? En 1999, Bres, dans son article « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », considère l'interdiscours comme « un concept essentiel de l'analyse du discours en France autour des années 70 (...), dont une approche historique devra analyser la place, l'économie, les espoirs dont il était porteur, les déconvenues dont il a été lieu » (71). Et de passer ensuite au dialogisme, laissant aux prémices de son texte une possibilité de comprendre que le dialogisme se serait substitué à l'interdiscours dans l'analyse du discours. Faut-il donc entendre que le dialogisme s'est avéré plus « rentable » que l'interdiscours, dont il s'agit de faire le deuil théorique ?

Retraçons brièvement la généalogie de cet arrimage du dialogisme au bagage conceptuel de l'analyse du discours. Il s'agit plus largement de ce que j'ai appelé, avec M.-A. Paveau (2005), une *bakhtinisation* de l'analyse du discours, via l'équivalence posée entre le dialogisme et l'interdiscours. Or le contexte d'apparition de l'interdiscours dans le champ théorique de l'analyse du discours dite à la française est totalement indépendant de la notion de dialogisme, mise en circulation à la même époque : conçu initialement par A. Culioli, l'inter-discours (avec tiret) relève du niveau inconscient, pré-asserté, donc non traduit linguistiquement. Par la suite, M. Pêcheux en parlera, dans une vision marxiste althussérienne, comme d'un tout complexe, « une sorte d'espace de réalité, de nature idéologique et discursive, où jouent des contradictions » (Paveau et Rosier, *idem*). Dans l'analyse du discours première mouture, l'interdiscours est un espace constitué par un ensemble de discours antérieurs, sur lequel se constitue l'intradiscours, espace dominant des formations discursives articulées entre elles et référant à « des formations idéologiques antagonistes » (Courtine), occultant le fait que déjà « ça » (le préconstruit) parle nécessairement avant (c'est en tout cas l'effet produit). La question, outre l'articulation discours/idéologie, est de savoir comment articuler ce qui se passe hors discours, avant le discours (l'extérieur du discours en gros) et les pratiques discursives réalisées sous des formes linguistiques.

Ensuite, l'interdiscours a été « réduit » à sa dimension linguistique (sans doute parce qu'on n'a pas utilisé de la notion conjointe d'intra-discours, qui formait, avec celle de préconstruit, un schème triadique permettant de lier idéologie, discours et fonctionnement linguistique) par une assimilation au principe dialogique tel que le définit Peytard en termes de reformulations et de transformations/altérations du discours d'autrui. La « bakhtinisation » de l'interdiscours a ceci de paradoxal qu'elle aboutit à la « linguistisation » d'une notion à partir de celle de dialogisme qui, initialement, n'était pas plus linguistique que l'interdiscours. C'est Jean Peytard qui a sans doute ouvert cette voie (dans son ouvrage de 1995, il traite d'un des derniers articles de Michel Pêcheux paru dans le DRLAV en 1982 sur « la dé-construction des théories linguistiques » et établit des analogies entre les propositions théoriques de Pêcheux sur les classes discursives de signification « stabilisées » ou « non-stabilisées » et le

dialogisme de Bakhtine : « comment ne pas retrouver [...] l'influence des écrits bakhtiniens » (1995 : 108))<sup>2</sup>.

Dialogisme et intertextualité, dialogisme et interdiscours, dialogisme et polyphonie : couples constitués historiquement et qui progressivement vont se mêler et se superposer, obligeant certains à des spécifications particulières (Amossy, dans Bres *et al.* (2005) lie interdiscours et dialogisme ; polyphonie et intentionnalité pragmatique sont attachées chez Adam (2006)). Mais les usages génériques et déchargés de leur contexte historique de ces notions dans une analyse de discours polyforme montrent qu'on superpose souvent les notions d'intertexte, d'interdiscours, de dialogisme et... de polyphonie, de dialogisme interdiscursif ou intertextuel.

Quant au glissement de la polyphonie en analyse du discours, il semble qu'on puisse pointer le rôle des travaux vulgarisateurs de Dominique Maingueneau (Maingueneau dans *Genèses du discours*, 1984, où le linguiste privilégie le dialogisme bakhtinien, qu'il occultera ensuite au profit de la notion de polyphonie dans sa version ducrotienne) sur la question : lors de la première édition de son ouvrage *Éléments de linguistique pour le texte littéraire* (1986), on lit au chapitre intitulé Polyphonie :

La notion de « polyphonie », empruntée aux travaux de M. Bakhtine a été développée d'abord par O. Ducrot pour traiter ces énoncés où dans le discours d'un même énonciateur se laissent entendre plusieurs « voix ». (90)

---

2 NB : le système de Peytard entendait cependant proposer une triade avec la reformulation interdiscursive, la reformulation intra discursive Culioli ? : tout énoncé fait partie d'une famille de trans-formés paraphrastiques) et la figure du tiers parlant défini comme suit :

L'échange verbal est le lieu où se manifestent avec insistance des effets de « dramatisation discursive » que je définirai comme « la mise en mots » (ici dans l'oral) non seulement des pôles de la communication (le « je », le « tu »), mais aussi du « il » sous la forme du tiers parlant. J'entends par « tiers-parlant » un ensemble indéfini d'énoncés prêtés à des énonciateurs, dont la trace est manifestée par : les gens disent que..., on dit que..., on prétend que..., mon ami m'a dit que.... Énoncés qui appartiennent à la masse interdiscursive, à laquelle empruntent les agents de l'échange verbal pour densifier leurs propos. Mouvement locutoire marqué d'un « je-te-dis-que-les-gens-disent-que ». Mais une gradation se manifeste, depuis l'énoncé relaté de type doxique jusqu'à la nomination précise d'un personnage. (Peytard, 1993)

Les versions linguistiques de la polyphonie et du dialogisme ont cependant permis de les grammaticaliser : à quel prix théorique ? Pour quels bénéfices heuristiques ? Quels nouveaux espaces de réflexion et quelles nouvelles descriptions ont vu le jour ? Quel « reste » laisse-t-on pour une dimension discursive au sens où le discours est à la fois ce qui est marqué mais aussi constitué par de l'inénonçable ? Ces questions restent toujours d'actualité.

## 2. DE QUOI BAKHTINE EST-IL LE NOM ?

La force du dialogisme et de la polyphonie ne relève-t-elle pas aussi d'une valorisation conceptuelle qui correspondait, dans un certain contexte, à un investissement idéologique des concepts (voir infra) propre à la réception des concepts dans la France des années 70 ? Je reprends ici des extraits déjà cités dans l'un de mes articles de 2005 (en bibliographie) consacré à l'émergence et à la circulation du terme polyphonie dans les années 70 et qui montre une lecture politique de la polyphonie comme alternative à la langue de bois :

Nous vivons à l'âge de l'idéologie, c'est peu contesté. De temps à autre, on en dénonce la chimère, on en annonce la fin. Puis elle renaît de ses mécomptes. Les « enfants de Marx et du coca-cola » sont remplacés par ceux de Guevara et du bouddhisme zen. Au stalinisme succède le maoïsme des héritiers.

En ce XX<sup>e</sup> siècle idéologique, pourtant, contraste bizarre, il n'y a pas d'art idéologique, de littérature idéologique. « Ciel, s'écriera-t-on. Mais il n'y a que cela ! ». Jamais, en effet, comment le nier, l'idéologie n'a autant plané sur la littérature. Jamais l'écrivain ne s'est autant questionné – quand encore on le laisse libre de le faire – sur la portée de son œuvre dans les grands débats théoriques et politiques de son temps. [...]

Roman idéologique, celui de Dostoïevski l'est mais aucun personnage ne joue le porte-parole de l'auteur. Le concours des diverses voix n'est pas davantage destiné à être unifié dans une synthèse finale. La « polyphonie » (c'est le concept-clef pour Bakhtine) de leurs diverses options dont aucune n'est valorisée par rapport à l'autre devient le tissu romanesque même. [...] Ainsi en notre siècle que nous croyons idéologique, notre roman, même quand il était encore narratif et pourvu de personnages, était un roman décapité [] mais il suffit d'aller à une terrasse de café pour constater que l'homme tient toujours à ses thèses autant qu'à ses amours et à ses fanatismes autant qu'à son argent. (J.-F. Revel, éditorial *Express*, 15-21 juin 1970)

Ce que confirme cet extrait de l'ouvrage *Langage et marxisme* de Jean-Louis Houdebine (1977), où celui-ci salue les travaux du cercle Bakhtine, en particulier l'ouvrage attribué à Volochinov, *Le marxisme*



et la philosophie du langage (1929), et encense la polyphonie comme principe libérateur :

[...] Avec Volochinov, à nouveau le matérialisme et la dialectique. Pluralité d'accents dans la langue comme pratique(s). La lutte des classes dans la langue, ça donne la polyphonie (Bakhtine) ; ce que Mao aurait appelé « le langage riche et vivant des masses ». Rien à voir avec l'uniforme dérisoire de la « langue de bois ». Une polyphonie, au contraire ! Gueule de Staline, de Jdanov et des autres ! Eux c'était le genre « la voix de son maître » en disque rayé garanti mono (165-166).

Regardons enfin cet exemple plus près de nous, où c'est la conception même du discours qui aurait été revue par l'intrusion de la pensée bakhtinienne dans le champ de l'analyse du discours : d'un discours à l'épaisseur inquiétante on est passé à un joyeux débordement discursif :

Le principe dialogique, l'impossible clôture du discours sur lui-même, c'est dans la perspective bakhtinienne le signe du joyeux inachèvement de l'humain, de la possibilité de l'histoire qui libère, à l'opposé de l'achevé de toute éternité du divin, de l'ordre monologique qui asservit. On ne peut qu'être frappé à la lecture des textes de Bakhtine d'une part, de ceux des membres de l'équipe Pêcheux d'autre part, de la différence de ton, plus précisément encore de climat dans la prise en compte de l'altérité constitutive du discours à lui-même : enthousiasme et allégresse ici, dramatisation voire désespoir tragique là... (Bres, *idem*)

Pourtant l'ouvrage déjà cité de Françoise Gadet et Michel Pêcheux (1981) se clôt précisément par une citation de Bakhtine<sup>3</sup>, extraite du Rabelais : cette citation porte sur le rire, l'ensemble du texte appelant d'ailleurs au rôle idéologique et politique de l'humour, en traitant des blagues et des jeux de mots ouvrant un corps de failles, de lapsus, de *non-sense* :

Le véritable rire, ambivalent et universel, ne récuse pas le sérieux, il le purifie et le complète. Il le purifie du dogmatisme, du caractère unilatéral, de la sclérose, du fanatisme et de l'esprit catégorique, des éléments de peur ou d'intimidation, du didactisme, de la naïveté et des illusions, d'une néfaste fixation sur un plan unique, de l'épuisement stupide. (p. 236)

Par ailleurs, les travaux de Bakhtine ont été critiqués dès leur parution, notamment par Henry Meschonnic, critiques qu'il étoffera jusqu'à son ouvrage *Critique du rythme* (1990). Il y propose d'ana-

---

3 Par ailleurs, le travail de Volochinov est mentionné dans le même ouvrage, taxé d'abord de « sociologisme » (qu'il faut replacer dans des débats internes à l'époque sur le statut d'une linguistique marxiste, du marrisme au Staline linguiste).

lyser « l'évidence spéceuse du montage idéologique » que présentent les notions de monologue et de dialogue pour définir la prose et la poésie :

Bakhtine semble prendre le roman au mot, oublier que le dialogisme du roman est lui-même un élément de la fiction, une fiction propre au discours de la fiction. Il le prend pour une réalité sociale, alors qu'il est un *effet* de réel. (p. 449)

Bakhtine rapporte les discours à des intentions déposées dans les mots, chez les locuteurs : « Tous les mots, toutes les formes sont peuplés d'intentions » (p. 114). Le langage littéraire devient un « dialogue de langages » (p. 115). Ce qui reste pris dans une conception psychologique de l'auteur. Du prosateur il est dit que « certains éléments de son langage expriment franchement et directement (comme en poésie) les intentions de sens et d'expression de l'auteur » (p. 119). Dialogisme, monologisme sont liés à ce psychologisme (Meschonnic, p. 451).

Il est donc intéressant de s'interroger sur la valeur attribuée à ces concepts qu'on ne peut réduire à une dimension purement utilitaire (des outils) : ils véhiculent une représentation de la manière dont on peut penser théoriquement le fonctionnement des discours dans une société. Cette réflexion, manière autre de faire travailler les concepts, me semble particulièrement illustrée par ce qui fera l'objet de ma troisième et dernière partie : on n'use pas impunément de ces concepts puisqu'ils sont susceptibles de modifier la conception même du discours dans un champ donné. L'emploi de la polyphonie et du dialogisme dans le champ du droit (plus particulièrement de la linguistique juridique) est, à cet égard, remarquable.

### **3. ROUVRIRE LES PROBLÈMES PLUTÔT QUE LES CLORE**

Je voudrais terminer par une présentation succincte de l'usage non pas articulé mais successif des concepts de polyphonie et de dialogisme dans le champ juridique.

Je prendrai, plus précisément, la linguistique juridique définie comme suit :

La linguistique juridique est, pour l'essentiel, l'étude du langage du droit. Ce langage existe, comme langage spécialisé, parce que le droit donne un sens particulier à certains mots. L'ensemble de ces mots forme le vocabulaire juridique. Cependant le vocabulaire est l'instrument du discours. La parole organise les phrases qui communiquent le droit. Ainsi naissent, chacun dans sa structure et son style, tous les énoncés qui président à la création et à la réalisation du droit, lois, jugements, conventions, plaidoiries, constats, etc.

Langage coutumier, les maximes et adages du droit gravés dans nos esprits brillent toujours du même éclat. On entre dans le droit par la connaissance du sens juridique des mots et la maîtrise des discours du droit. En lien avec le langage du droit, le droit du langage et son emprise sur la langue commune prennent ici aujourd'hui leur ampleur. (Présentation à Gérard Cornu, *La linguistique juridique*).

La linguistique juridique repose donc sur l'idée que la langue du droit est une langue à part, avec son fonctionnement propre, lexical et syntaxique, qui produit des discours spécifiques. La question de l'interprétation contextuelle y est centrale : en effet, seuls des signifiants seraient transmis, dans un système normativement clos mais cognitivement ouvert (dans la lignée de la pensée de Niklas Luhmann), le sens se reconstruisant inéluctablement.

[...] le droit est fait pour régler des comportements qui se déroulent à un moment et dans des conditions qui sont par définition différents du moment et des conditions d'édition de la règle et que le législateur n'aura généralement pas prévus de manière précise. C'est donc au vu de la situation du moment et des conditions du moment que le juge appliquera la règle (intention du législateur + interprétation pratique) non pas la volonté de ressusciter la pensée historique qui a présidé à la rédaction des textes.  
([www.droitmultilingue.com/La\\_langue\\_1\\_interpretation\\_constructivisme.rtf](http://www.droitmultilingue.com/La_langue_1_interpretation_constructivisme.rtf))

Quelles significations prennent les emplois des théories polyphoniques et dialogiques dans ce type de contexte ? Commençons, ce qui respecte la chronologie épistémologique, par la polyphonie : les travaux de Danièle Bourcier ont proposé une approche sémantique de l'argumentation juridique fondée sur le modèle polyphonique de Ducrot. Bourcier a notamment proposé une approche polyphonique des connecteurs pour en dégager la pluralité énonciative « particulièrement utiles pour analyser les décisions judiciaires qui, en droit français, sont présentées comme prises par un unique locuteur, alors que ce locuteur est collégial et surtout qu'il s'adresse à une pluralité de destinataires » (Bourcier et Bruxelles, *Une approche sémantique de l'argumentation juridique : dire et c'est-à-dire*, en ligne).

L'application de l'approche polyphonique au droit repose sur un postulat qui fait du discours juridique un discours *comme les autres* ou plutôt « une pratique discursive ordinaire ». Et de poursuivre : « En cela nous inversons les priorités posées traditionnellement par les analystes du droit qui insistent sur les contraintes spécifiques du discours juridique. »

Voilà donc un exemple concret de l'importance d'un usage conceptuel qui modifie la conception même du discours pris comme « corpus ».

Prenons ensuite le dialogisme qui vient d'être l'objet d'une thèse remarquable dans le cadre spécifique de l'interprétation jurisprudentielle en droit du travail : le juriste Frédéric Géa entend se servir du « dialogisme » comme d'un « [...] un prisme conceptuel fécond et pertinent pour décrypter les interactions discursives par et au travers lesquelles la jurisprudence se réalise » (Semaine social Lamy, 18 février 2008, n° 1341 : 7-11).

Sa conception du dialogisme superpose celle de F. Jacques (le sens se construit par le dialogue, par exemple entre jurisprudence et doctrine) et celle de Bakhtine : le dialogisme qui « réfère aux relations sémantiques que tout énoncé entretient avec les énoncés à venir que pourraient produire ses destinataires- ses récepteurs ou interprètes (incarnation d'une vision du monde : manière de penser le droit).

À l'inverse de la démarche de Bourcier, Géa insiste sur la nécessité de garder la spécificité du discours juridique... et il va donc, en vertu de son besoin méthodologique, modifier le concept :

La nécessité de se munir d'un concept suffisamment efficient pour entreprendre l'examen des discours juridiques et, plus spécialement judiciaires, que l'on peut considérer comme un genre de discours spécifique mais qui n'a pas, jusque là été scruté à travers « le prisme conceptuel » du dialogisme nous incline à nous engager dans cette seconde voie. Dans l'esquisse du concept de dialogisme que nous retiendrons au seuil de cette recherche, nous ne nous limiterons cependant pas à admettre que, potentiellement, le dialogisme puisse avoir une intensité variable et comporter, à ce titre, une gradualité. Nous irons plus loin en le détachant, à ce stade, de sa prétention universaliste à caractériser tout discours. [...] nous entendrons le dialogisme non comme la double orientation de **tout** discours vers des discours antérieurs et postérieurs, mais comme la double orientation **d'un** discours vers d'autres, qu'ils soient situés en amont ou en aval (79-80 : les grasses sont de nous)

Je n'entrerai pas plus avant dans le système complexe construit par Géa mais j'en retiendrai la posture heuristique : le dialogisme change la manière dont s'articulent les manifestations discursives du discours juridique. La question de la mémoire jurisprudentielle remet en cause la domination du contexte dans la construction du sens puisque la mémoire discursive devient un élément à prendre en compte, combiné avec l'intention contextuelle du sujet parlant dont le droit consacre le prisme. Le dialogisme juridique implique de considérer les discours doctrinaux de référence antérieurs et postérieurs, la jurisprudence se voit ainsi doublement orientée.

**POUR NE PAS CONCLURE**

Partie d'un tandem apparemment sans histoire, j'ai montré comment les concepts de dialogisme et de polyphonie s'articulent, de façon complexe et historicisée, à d'autres concepts issus de champs théoriques spécifiques et datés. J'ai ensuite posé deux hypothèses de travail qui, je l'espère, pourront se montrer fécondes dans le rendement théorique de l'emploi de ces concepts : (a) leur axiologisation, implicite, inconsciente ou assumée, oblige à s'interroger sur ce que l'on produit comme valeur lorsqu'on choisit de s'appuyer sur tel ou tel concept pour expliquer les mécanismes du discours ; (b) les influences épistémologiques et les nouvelles pratiques décrites qui peuvent en découler lorsqu'on les applique à d'autres champs.

### BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE

- ADAM J.-M., 2006, « Intertextualité et interdiscours : filiations et contextualisation de concepts hétérogènes », *Tranel* 44, p. 3-26.
- BRES J., « Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme », *Modèles Linguistiques XX*, 1999, p. 71-86.
- BRES J. *et al.* (éds), 2005, *Dialogisme, polyphonie : approches linguistiques*. Bruxelles, Duculot.
- BRES J., ROSIER L., 2007, « Réfractions, polyphonie et dialogisme : deux exemples de reconfigurations théoriques dans les sciences du langage francophones », *Slavica occitania* 25, p. 437-462.
- BOURCIER D., BRUXELLES S., 1995, « Une approche sémantique de l'argumentation juridique : dire et c'est-à-dire », *L'Année sociologique* 45, en ligne, <http://www.reds.msh-paris.fr/communication/textes/dcad.htm>.
- CHEVALIER J.-C., ENCREVÉ, P., 2006, *Combats pour la linguistique, de Martinet à Kristeva. Essai de dramaturgie épistémologique*, Lyon, ENS Éditions.
- CORNU G., *La Linguistique juridique*, 2005, Montchestien, Domat, 3<sup>e</sup> édition.
- GADET F., PÉCHEUX, M., 1981, *La langue introuvable*, Paris, Maspero.
- GÉAT F., 2007, *Contribution à la théorie de l'interprétation jurisprudentielle : droit du travail et théorie du droit dans la perspective du dialogisme*, thèse de doctorat, Université Nancy 2,.
- HOLM V. H., 2002, « Dialogisme perpétuel dans Madame Bovary », [www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie\\_V/Helge5.pdf](http://www.hum.au.dk/romansk/polyfoni/Polyphonie_V/Helge5.pdf).
- GUILHAUMOU J., MALDIDIER, D., 1979, « Courte critique pour une longue histoire. L'analyse du discours ou les (mal) leures de l'analogie », *Dialectiques* 26, p. 7-23.
- HOUDEBINE J.-L., 1977, *Langage et Marxisme*, Paris, Klincksieck.

- KRISTEVA J., 1967, « Bakhtine, le mot, le dialogue, le roman », *Critique*, avril, n°239, p. 434-443.
- 1970, *Le texte du roman*, Paris, Mouton.
- 2001, *Au risque de la pensée*, La Tour d'Aigues, Édition de l'Aube.
- MAINGUENEAU D., 1984, *Genèse du discours*, Liège, Mardaga.
- 1986, *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*, Paris, Dunod.
- MESCHONNIC H., 1999, *Critique du rythme*, Dijon, Verdier.
- MOIRAND S., 2002, Article « Dialogisme », *Dictionnaire d'Analyse du discours*.
- 2005, « Le dialogisme, entre problématique énonciative et théories discursives », *Cahiers de praxématique* 41, p. 189-220.
- PAVEAU M.-A., ROSIER, L., 2005, « Éléments pour une histoire de l'analyse du discours. Théories en conflit et ciment phraséologique », en ligne sur <http://www.johannes-angermuller.de/francais/adfa.html>.
- PEYARD J., 1993, « D'une sémiotique de l'altération », *Semen* 8, en ligne <http://semen.revues.org/document4182.html>.
- 1995, *Mikhaïl Bakhtine. Dialogisme et analyse du discours*, Paris, Bertrand-Lacoste.
- RABATEL A., 2006, « La dialogisation au cœur du couple polyphonie/dialogisme chez Bakhtine », *Revue Romane* 41, p. 55-80.
- ROSIER L., 2005a, « La polyphonie : les dessous d'une métaphore », dans PERRIN L. (éd.), *Le sens et ses voix. Dialogisme et polyphonie en langue et en discours*, Université Paul Verlaine-Metz, p. 189-214.
- 2005b, « Méandres de la polyphonie », dans BRES *et al.* (éds), *Duculot*, collection Recueil, p. 33-46.
- RUBATEL C., GRIZE J.-B., 1985, Actes du colloque *Dialogisme et polyphonie*, *Tranel* 9, numéro spécial.
- SÉRIOT P., 2007, « Généraliser l'unique: genres, types et sphères chez Bakhtine », *Texte !*, Juillet 2007, vol. XII, n° 3. [En ligne], URL : <http://www.revue-texto.net/index.php?id=605>.

*Slavica occitania* n° 25, 2007, « Bakhtine, Volochinov et Medvedev dans les contextes russe et européen », sous la direction de VAUTHIER B.

VAUTHIER B., 2007, « Formes architectoniques et formes compositionnelles : la question du Zanr dans les écrits de M. Bakhtine, P. Medvedev et V. Volochinov », *LINX* 56, p. 55-72.